



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques  
et de sécurité en navigation intérieure****Cinquante-quatrième session**

Genève, 13-15 février 2019

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

**Promotion des services d'information fluviale et autres technologies  
de l'information et de la communication dans le domaine  
de la navigation intérieure :****Recommandation relative au système de visualisation des cartes  
électroniques et d'informations pour la navigation intérieure  
(résolution n° 48, révision 3)****Amendements à la section 5 (Glossaire des termes utilisés) de  
la Recommandation relative au système de visualisation des  
cartes électroniques et d'informations pour la navigation  
intérieure (résolution n° 48, révision 3)****Communication du Président du Groupe international  
d'experts de l'ECDIS Intérieur****Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 5.1 du module 5 (Transport par voie navigable) du programme de travail pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1), adopté par le Comité des transports intérieurs (CTI) à sa quatre-vingtième session (20 au 23 février 2018) (ECE/TRANS/274, par. 123).
2. On trouvera dans l'annexe au présent document une proposition d'amendements à apporter à la section 5 (Glossaire des termes utilisés) de la Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (résolution n° 48, révision 3), fondée sur la version révisée du standard ECDIS intérieur présentée dans le Règlement d'exécution de la Commission européenne modifiant le Règlement d'exécution (UE) n° 909/2013 de la Commission relatif aux spécifications techniques applicables au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS Intérieur) visé dans la directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil.
3. Le Groupe de travail voudra peut-être entamer l'examen des amendements proposés et prendre les décisions qui conviennent.



## Annexe\*

## Proposition d'amendements à la section 5 (Glossaire des termes utilisés) de la Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (annexe à la résolution n° 48, révision 3)

### 1. Sources utilisées pour définir les termes et les abréviations utilisés dans le texte

<i>Terme ou abréviation</i>	<i>Définition (français)</i>	<i>Source</i>
Acronyme	Code à 6 caractères de l'objet/attribut.	S-57
<b>Acteur</b>	<b>Un acteur transforme une dimension électrique en une autre dimension physique, par exemple une dimension optique. Un acteur est l'opposé d'un capteur.</b>	
AIS	<b>Équipement embarqué permettant l'identification automatique des bateaux aux fins de l'amélioration de leur contrôle et de l'enregistrement des données du voyage, ainsi que d'autres fonctions. Le système d'identification automatique devrait être conforme aux normes techniques et aux normes en matière de performances énoncées au chapitre V de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS).</b>	<del>S-52 et S-32</del> <b>Résolution n° 57</b> révisée
Tout visionner	Tout visionner désigne la densité maximale des informations de la SCEN. Outre la densité d'information standard ( <b>visualisation standard</b> ), cette configuration permet d'afficher les autres objets, sur plusieurs niveaux si nécessaire.	<del>4.1</del> <b>Section 1 de la présente annexe</b>
Attribut	La caractéristique définie d'une unité (par exemple, la catégorie d'un feu de signalisation, les limites d'un secteur, les caractéristiques de luminosité, etc.).	S-57
<b>Les définitions de différents attributs peuvent être établies à partir du Catalogue d'objets des cartes électroniques de navigation intérieure figurant dans l'appendice 1 à la présente annexe, intitulé « Spécification de produit pour les CEN Intérieure ».</b>		
Attribut copié	<del>Attributs S-57/S-100 (avec la liste complète des valeurs d'attributs) étendus conformément aux exigences de l'ECDIS Intérieur. Tous les nouveaux attributs portent le nom de l'attribut d'origine, mais écrit en minuscules.</del>	
CCNR	<del>La Commission centrale pour la navigation du Rhin : organe international fondé sur la Convention de Mannheim. En sont actuellement membres l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse. Parmi les objectifs permanents, les plus importants sont : assurer la prospérité de la navigation intérieure sur le Rhin et en Europe et maintenir un niveau élevé de sécurité sur les voies navigables et dans les alentours.</del>	

\* Notes du secrétariat :

1. Dans la présente proposition, les sources indiquées au chapitre 1 de la section 5 (lequel n'est pas reproduit dans le présent document) sont désignées au moyen de leur titre abrégé (pour les titres complets, se référer au document ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2019/7). Le Groupe de travail pourrait souhaiter remplacer ces références par celles qui figurent dans la liste actualisée de références figurant au chapitre 2 de la section 1.
2. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel figurent en caractères **gras** pour les ajouts et ~~biffés~~ pour les suppressions.

<i>Terme ou abréviation</i>	<i>Définition (français)</i>	<i>Source</i>
Cellule (partie de la carte)	Aire géographique contenant des données des CEN intérieure et CEN intérieure bathymétriques.	S-57
Étalonnage des couleurs CIE	Procédure destinée à confirmer que les couleurs spécifiées dans le document <del>OHI</del> S-52 sont correctement reproduites à l'écran ECDIS.	S-52 et S-32
Objet de collection	<del>Type d'un objet caractéristique contenant des informations relatives aux liens entre d'autres objets.</del>	
Échelle de compilation	<del>L'échelle à laquelle l'information cartographique est parfaitement conforme aux exigences de l'OHI relatives à la précision de la carte. Elle est établie par le fabricant (administration hydrographique) et incorporée sous forme de code dans les CEN.</del>	
Données	<p>Série de paramètres spécifiant l'aire de référence ou le système des coordonnées de référence utilisés pour le contrôle géodésique lors du calcul des coordonnées de points sur la terre. Les séries de paramètres sont généralement définies <b>séparément</b> en tant que séries horizontales et verticales de paramètres. L'application pratique des séries de paramètres nécessite un ou plusieurs points de référence marquants assortis des coordonnées de cette série de paramètres.</p> <p>Le système de référence horizontale désigne une série de paramètres spécifiant la référence pour le contrôle géodésique horizontal, soit généralement les dimensions et la position d'un ellipsoïde de référence. (Le système de référence horizontale doit être le WGS 84).</p> <p>Le système de référence verticale désigne une surface à laquelle font référence les élévations et/ou les profondeurs (relèvements et hauteurs des marées) ; pour les élévations, il s'agit communément d'une surface plane (équipotentielle), correspondant approximativement au niveau moyen de la mer, et pour les profondeurs, ce sont bien souvent les basses eaux.</p>	S-52, et S-32 et <b>Groupe de l'harmonisation des cartes électroniques de navigation intérieure (IEHG), spécifications de produit relatives aux cartes électroniques de navigation intérieure</b>
Données, horizontal	Une série de paramètres spécifiant la référence pour le contrôle géodésique horizontal, généralement les dimensions et la position d'un ellipsoïde de référence. (Le système géodésique doit être le WGS 84).	
Données, vertical	Une surface à laquelle font référence les élévations et/ou les profondeurs (relèvements et hauteurs des marées) ; pour les élévations il s'agit le plus souvent d'une surface (équipotentielle), généralement le niveau de la mer et les basses eaux pour la profondeur.	
DC	<p>Commission du Danube : une des plus anciennes commissions fluviales fondée sur la Convention de Belgrade de 1948, actuellement en révision. La commission regroupe onze pays membres : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Slovaquie Ukraine. Les objectifs les plus importants de la Commission sont :</p> <p>Prosperité de la navigation sur le Danube et son intégration complète dans le système européen de transport par voie navigable ; et</p> <p>Maintien de niveau élevé de la sûreté de la navigation sur le Danube.</p>	
GPS différentiel (DGPS)	Une forme de GPS qui permet d'améliorer la fiabilité et la précision par la transmission radioélectrique d'un signal temporisé de correction d'un récepteur GPS (mode différentiel) pour une position connue par rapport à la surface. Les corrections sont intégrées automatiquement par le récepteur GPS à bord et sont utilisées pour le calcul de la correction de la position.	

<i>Terme ou abréviation</i>	<i>Définition (français)</i>	<i>Source</i>
Visualisation de base	Densité minimale d'information (visualisation de base) ; désigne la quantité minimale d'informations SCEN visualisable qui ne peut être réduite par l'utilisateur et contient les informations requises en permanence dans tous les secteurs géographiques et en toutes circonstances.	OMI, résolution MSC.232(82)
Échelle d'affichage	Le rapport entre la distance affichée et la distance réelle, normalisé et exprimé par une échelle, par exemple, 1/10 000.	S-52 et S-32
LRE	Ligne de relèvement électronique.	<b>4.5 Section 4 de la présente annexe</b>
ECDIS	Système de visualisation des cartes électroniques et d'informations (ECDIS) : système de renseignements sur la navigation qui peut être accepté comme équivalent à la carte tenue à jour requise aux termes des règles V/19 et V/27 de la Convention SOLAS révisée et qui, en affichant des renseignements sélectionnés d'une <del>carte électronique de navigation fonctionnelle</del> (SCEN), les données sur la position fournies par des capteurs de navigation et, si nécessaire, d'autres renseignements liés à la navigation, aide le navigateur à planifier et à surveiller la route.	OMI, résolution MSC.232(82)
Limite, arête, bord, lisière	Objet spatial unidimensionnel représenté sur la base de deux (ou plus) paires de coordonnées (ou par deux points nodaux) et des paramètres optionnels d'interpolation.	S-57
Carte électronique	Désignation générique utilisée pour la description des données, des logiciels et du système électronique permettant d'afficher des informations cartographiques. La carte électronique ne doit pas nécessairement être identique à la carte imprimée exigée par la <b>Convention SOLAS</b> .	S-52 et S-32
CEN	Carte électronique de navigation : base de données normalisée quant au contenu, à la structure et au format, qui est destinée à être utilisée avec l'ECDIS et est diffusée avec l'approbation des services hydrographiques agréés par les pouvoirs publics. La CEN contient tous les renseignements cartographiques nécessaires à la sécurité de la navigation et peut contenir d'autres renseignements que ceux fournis par la carte papier (des instructions nautiques, par exemple), qui sont jugés nécessaires à la sécurité de la navigation.	OMI, résolution MSC.232(82)
Cellule CEN	Secteur géographique de la carte CEN réservé à un usage donné.	Directive CEI 61174, édition 3.0
<b>ETSI</b>	<b>Institut européen des normes des télécommunications</b>	
Énumération	La qualité ou quantité associée à un attribut (par exemple, « feu de direction », angle limite, code de spécification de la couleur d'un signal lumineux – voir attribut).	Catalogue d'objets des cartes électroniques de navigation intérieure du IEHG
Objet	Ensemble d'informations identifiable. Un objet peut avoir des attributs et un lien avec d'autres objets.  Représentation numérique de l'ensemble ou d'une partie d'une entité avec ses caractéristiques (attributs), sa géométrie et, en option, son lien avec d'autres objets (par exemple, description codée d'un secteur équipé de feux, avec notamment des limites de secteurs, la couleur du feu, la distance de visibilité et le lien avec un phare). <b>Les définitions de différents objets peuvent être établies à partir du Catalogue d'objets des cartes électroniques de navigation intérieure figurant dans l'appendice 1 à la présente annexe.</b>	S-52 et S-32

<i>Terme ou abréviation</i>	<i>Définition (français)</i>	<i>Source</i>
Catalogue d'objets	La liste complète des objets actuellement identifiés, des attributs et des énumérations dont l'utilisation est autorisée dans les CEN intérieure.	Catalogue d'objets des cartes électroniques de navigation intérieure du IEHG
Objet copié	<del>Objets S-57 (avec l'ensemble de leurs valeurs d'attribut) étendus conformément aux exigences du système ECDIS Intérieur. Tous les nouveaux objets portent le nom de leur source, mais écrit en minuscules.</del>	
Dictionnaire de données relatives aux objets	Dictionnaire précisant les séries indépendantes d'objets et d'attributs qui peuvent servir à décrire des informations géographiques dans un contexte particulier.  Il peut également servir à l'élaboration d'un catalogue d'objets.	
Fichier	Une série d'enregistrements S-57 compilée pour un usage donné ; le contenu et la structure doivent être définis par une spécification de produit.	S-52 et S-32
<b>GNSS</b>	<b>Le Système mondial de navigation par satellite (Global Navigation Satellite System – GNSS) est un système qui utilise des satellites pour fournir un géopositionnement autonome.</b>	
Géo-objet	<del>Objet sémantique qui porte les caractéristiques descriptives d'une entité du monde réel.</del>	
Primitive géométrique	<del>L'une des trois unités géométriques de représentation : point, ligne et aire.</del>	
Cap	Sens dans lequel pointe l'axe longitudinal d'un bateau, généralement exprimé en distance angulaire dans le sens des aiguilles d'une montre de 0 à 360° et par rapport au nord (effectif, magnétique ou du compas).	S-52 et S-32
Affichage cap en haut	Affichage à l'écran (radar ou ECDIS) orienté de façon que le cap du bateau pointe toujours vers le haut de l'écran. L'orientation correspond à la vue depuis le pont (du bateau) dans le sens de navigation.  Cette orientation peut nécessiter de fréquentes rotations du contenu affiché. La modification du cap ou un virage soudain peuvent rendre illisible ce mode d'orientation instable.	S-52 et S-32
<b>Interface homme-machine (IHM)</b>	<b>L'interface utilisateur ou interface homme-machine est le dispositif qui permet à un utilisateur d'interagir avec une machine. La conception des interfaces homme-machine est améliorée par la prise en compte de l'ergonomie (facteurs humains). Il y a de nombreuses manières de concevoir des écrans d'interface utilisateur pour des machines et des applications d'automatisation des processus. Des directives, des normes et des manuels sur l'interface homme-machine ont été publiés par l'Instrument Society of America (ISA), l'ASM, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission de la réglementation nucléaire.</b>	
CEI	Commission électrotechnique internationale : organisation (non gouvernementale) internationale qui produit des normes internationales dans les domaines de l'électricité et de l'électrotechnique en vue de faciliter le commerce international.	S-52 et S-32
OHI	Organisation hydrographique internationale : coordonne les activités des institutions hydrographiques nationales, favorise l'utilisation des normes et conseille les pays en développement dans les domaines de l'étude hydrographique et de la production de cartes nautiques et de publications.	S-52 et S-32

Terme ou abréviation	Définition (français)	Source
Registre de l'OHI	Base de registres d'informations géospatiales de l'OHI. Par « base de registres », on entend le système d'information dans lequel un registre est stocké. En ce qui concerne la norme S-100, l'OHI dispose d'une base de registres qui permet de stocker différents registres d'informations hydrographiques.	<b>Domaine pour la CEN intérieure dans le registre S-100</b>
<del>(IHO) S-32 App-1</del>	<del>Dictionnaire hydrographique – Glossaire des termes relatifs aux ECDIS.</del>	
<del>(IHO) S-52</del>	<del>Spécification du contenu des cartes et des aspects de visualisation ECDIS.</del>	<del>2</del>
<del>(IHO) S-52 App. 1</del>	<del>Lignes directrices pour l'actualisation des CEN.</del>	<del>2</del>
<del>(IHO) S-57</del>	<del>Norme de l'OHI pour la transmission digitale de données hydrographiques.</del>	<del>3</del>
<del>(IHO) S-57 App. A</del>	<del>Catalogue d'objets de l'OHI.</del>	<del>3</del>
<del>(IHO) S-57 App. B</del>	<del>Spécification de produit pour les CEN.</del>	<del>3</del>
<del>(IHO) S-62</del>	<del>Codes des fabricants de CEN.</del>	
OMI	Organisation maritime internationale : anciennement IMCO, l'OMI est l'institution spécialisée des Nations Unies chargée de la sécurité et de l'efficacité de la navigation maritime, ainsi que de la prévention de la pollution par les navires.	S-52 et S-32
Mode information	Utilisation du système ECDIS intérieur limitée à l'information, sans superposition de l'image radar.	<b>4.1-Section 1 de la présente annexe</b>
AIS intérieur	<del>AIS destiné à la navigation intérieure ; le AIS Intérieur et le AIS maritime sont interopérables, une caractéristique rendue possible par des amendements et des extensions. Système d'identification automatique des bateaux de navigation intérieure décrit dans la Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (résolution n° 63).</del>	<b>Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (résolution n° 63)</b>
ECDIS intérieur	Système de visualisation des cartes électroniques de navigation intérieure et d'information affichant des renseignements sélectionnés d'une carte électronique de navigation intérieure fonctionnelle (SCEN intérieure) et, en option, les données fournies par d'autres capteurs de navigation.	<b>4.1-Section 1 de la présente annexe</b>
CEN intérieure	Par carte électronique de navigation intérieure (CEN intérieure), on entend la base de données, normalisée quant au contenu, à la structure et au format, utilisée avec un ECDIS intérieur à bord de bateaux naviguant sur des voies navigables. Les cartes électroniques de navigation intérieure sont publiées par une institution gouvernementale compétente, ou sur l'ordre d'une telle institution, et sont conformes aux normes élaborées à l'origine par l'Organisation hydrographique internationale (OHI), puis affinées par le Groupe de l'harmonisation des cartes électroniques de navigation intérieure. Ces cartes contiennent tous les renseignements cartographiques importants nécessaires à la sécurité de la navigation sur les voies navigables et peuvent contenir des renseignements supplémentaires par rapport aux cartes papier (instructions nautiques, plans d'exploitation lisibles par une machine, etc.), qui peuvent être jugés nécessaires à la sécurité de la navigation et à la planification du voyage.	<b>4.1-Section 1 de la présente annexe</b>

<i>Terme ou abréviation</i>	<i>Définition (français)</i>	<i>Source</i>
Domaine des CEN intérieure	Domaine de la base de registres d'informations géospatiales de l'OHI dans lequel sont regroupées les rubriques relatives aux cartes électroniques de navigation intérieure.	<b>Domaine pour la CEN intérieure dans le registre S-100</b>
SCEN intérieure	Carte électronique pour la navigation intérieure fonctionnelle : base de données résultant de la transformation de la CEN intérieure par l'ECDIS intérieur pour un usage rationnel, de la mise à jour de la CEN intérieure par des moyens appropriés et de l'adjonction d'autres données par le batelier. C'est à cette base de données que l'ECDIS intérieur accède en fait pour générer l'image et pour d'autres fonctions de navigation. La SCEN intérieure peut également contenir des renseignements émanant d'autres sources.	<b>4.1-Section 1 de la présente annexe</b>
<del>INT 1</del>	<del>Carte internationale 1 : spécification des symboles, abréviations et termes utilisés dans le cadre de la série de cartes internationales de l'OHI. (Permet à l'utilisateur d'une carte de comprendre les symboles, abréviations et termes utilisés sur les cartes compilées conformément à la publication « Chart Specifications of the IHO »).</del>  <del>Contient des rubriques décrivant des objets et des attributs. Peut être considérée comme la légende des cartes imprimées.</del>	
Visualisation intégrée	Image verticale de mobilité relative par rapport à la terre fournie par la SCEN intérieure, à laquelle est superposée une image radar aux paramètres d'échelle, de distance et d'orientation adaptés.	<b>4.1-Section 1 de la présente annexe</b>
Table de recherche	Table donnant les instructions de symbologie permettant de lier les objets de la SCEN à la symbolisation des points, lignes ou aires, et fournissant les priorités à l'affichage, la priorité radar, la catégorie OMI et le groupe de visualisation optionnelle.	S-52 et S-32
<del>M-4</del>	<del>Indique les spécifications de cartes de l'OHI pour la compilation des cartes nautiques, ainsi que les symboles et abréviations convenus par les États membres. Contient également les règlements relatifs aux cartes internationales.</del>  <del>Contient des rubriques décrivant des objets et attributs.</del>	
<del>Méta-objet</del>	<del>Objet sémantique contenant des informations sur d'autres objets.</del>	
Mode navigation	Utilisation du système ECDIS intérieur durant la conduite du bateau, avec superposition de l'image radar.	<b>4.1-Section 1 de la présente annexe</b>
Affichage nord en haut	Informations représentées sur l'écran (radar ou ECDIS) avec le nord dirigé vers le haut.	S-52 et S-32
Autre information nautique	Information nautique non contenue dans la SCEN, mais pouvant être affichée par l'ECDIS, par exemple l'information radar.	S-52 et S-32
Bateau porteur	Désigne le bateau sur lequel se trouve l'opérateur et à bord duquel l'ECDIS est en cours d'utilisation.	S-52 et S-32
Contour de sécurité du bateau	Ligne de profondeur de sécurité : ligne de profondeur sélectionnée par le conducteur en fonction de l'enfoncement de son propre bateau, parmi les lignes de profondeur disponibles dans la SCEN ; utilisé afin de faire la distinction dans l'ECDIS entre les eaux sûres ou présentant un risque et pour la génération d'alarmes en présence de hauts-fonds.	S-52 et S-32



<i>Terme ou abréviation</i>	<i>Définition (français)</i>	<i>Source</i>
Standard de performances pour l'ECDIS Intérieur	Standard élaboré dans le cadre de l'OMI pour décrire les exigences minimales relatives aux performances pour les appareils de navigation et d'autres équipements, conformément aux dispositions de la Convention SOLAS. Adopté par l'OMI le 5 décembre 2006 et publié en tant que résolution MSC.232(82).	S-52 et S-32
Information succincte (rapport d'objet)	Fenêtre dans laquelle sont affichées des informations complémentaires relatives aux objets représentés sur les CEN après activation par le pointeur.	S-52 et S-32
Bibliothèque de visualisation pour l'ECDIS	Série d'exigences généralement codées en signes et en lettres, composées à partir de bibliothèques de symboles, de schémas de couleurs, de tables de recherche et de règles, associant chaque classe d'objets et attribut de la SCEN à une représentation appropriée affichée par l'ECDIS conformément à l'annexe A de la publication spéciale n° 52 de l'OHI (S-52).	S-52 et S-32
Description de produit	Partie définie d'une spécification complète associée à des prescriptions/règles et adaptée au transfert de données prévu.  (La description de produit pour la CEN <del>définit</del> <b>précise</b> le contenu, la structure et les aspects obligatoires de la CEN.)	S-52 et S-32
Portée (radar)	Distance depuis l'antenne du radar. Pour la navigation intérieure, la portée du radar doit être commutable de manière séquentielle, conformément aux règlements <del>de la CCNR</del> applicables aux radars.	<b>Annexe IX, parties III à VI, de la Directive 2006/87/CE de l'Union européenne, telle que modifiée par la Directive 2013/49/UE : Prescriptions relatives aux appareils radar et aux indicateurs de vitesse de rotation</b> <b>Annexe II de la Directive (UE) 2016/1629 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 établissant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure</b>
Affichage du mouvement relatif	Affiche à l'écran en mouvement relatif des informations cartographiques et des objets détectés par le radar par rapport à la position du bateau présentée à l'écran.	S-52 et S-32
Planification de l'itinéraire	Fonction ECDIS affichant le secteur requis pour l'étude de l'itinéraire et le choix du chenal et pour le marquage de la route, de ses repères et d'observations nautiques utiles.	OMI, résolution MSC.232(82)
SCAMIN	La plus petite échelle à laquelle l'affichage d'un objet est autorisé dans une représentation ECDIS.	S-57
SCEN	Carte électronique pour la navigation intérieure fonctionnelle : base de données <b>interne</b> résultant de la transformation de la CEN par l'ECDIS pour un usage rationnel, de la mise à jour de la CEN par des moyens appropriés et de l'adjonction d'autres données par le <del>navigateur</del> <b>conducteur du bateau</b> ; c'est à cette base de données que l'ECDIS accède en fait pour générer l'image et pour d'autres fonctions de navigation. La SCEN peut également contenir des renseignements émanant d'autres sources.	S-52 et S-32



<i>Terme ou abréviation</i>	<i>Définition (français)</i>	<i>Source</i>
Objet spatial	Objet contenant les informations relatives à la position des entités du monde réel.	S-52 et S-32
<del>Visualisation standard</del>	<del>Désigne la densité standard des informations de la SCEN devant être visibles en premier lors de l'affichage de la carte par l'ECDIS.</del>	
<b>Densité d'information standard</b>	<b>Quantité par défaut de renseignements de la SCEN qui doit être visible quand la carte est affichée au lancement de l'ECDIS. L'ECDIS Intérieur se présente par défaut sous la forme d'un écran affichant la densité d'information standard (visualisation standard).</b>	<b>Section 1 de la présente annexe</b>
<del>CEE-ONU</del>	<del>La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies organise la coopération dans le domaine économique et sectoriel entre ses 56 états membres, incluant les pays européens, membres ou non de l'EU, la Communauté des États Indépendants et l'Amérique du Nord. Dans le domaine de transport, la CEE-ONU promeut la facilitation de transport ferroviaire, routier et sur les voies navigables, en particulier, à l'aide des améliorations de l'infrastructure, simplification et harmonisation des procédures administratives transfrontalières et l'harmonisation des prescriptions techniques.</del>	
Suivi et repérage [des bateaux]	<b>Le Suivi</b> : fonction qui maintient à jour l'information relative au statut d'un bateau, ce dernier élément pouvant intégrer, <del>si nécessaire</del> , des informations relatives à la cargaison et aux transferts. <b>Le Repérage</b> : <del>est la</del> fonction qui permet la localisation du bateau et, <del>si nécessaire</del> <b>éventuellement</b> , la communication d'informations sur la cargaison, les transferts et l'équipement, <b>comme le prévoit la Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (résolution n° 63).</b>	<b>Norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (VTT) (résolution n° 63)</b>
Affichage du mouvement réel	Affichage dans lequel la position du bateau et chaque cible bougent selon leur mouvement réel, alors que la position de toutes les informations cartographiques reste fixe.	S-52 et S-32
Configuration par l'utilisateur	Possibilité d'utiliser et d'enregistrer une configuration donnée pour les paramètres d'affichage et de fonctionnement.	<del>4.1</del> <b>Section 1 de la présente annexe</b>
Cercle de distance variable (CDV)	Cercle de distance variable (CDV) de mesure des distances.	<del>4.5</del> <b>Section 4 de la présente annexe</b>
WGS 84	Système géodésique mondial : sert de base au « Navigational Satellite Timing and Ranging – Global Positioning System » (NAVSTAR-GPS), mis au point par le Département de la défense des États-Unis et permettant l'étude topographique de la Terre et de ses entités. Il est recommandé par l'OHI pour un usage hydrographique et cartographique.	Spécifications de produit établies par le IEHG pour les CEN intérieure